



Passeport Carte Nationale d'Identité MINEUR



Pièces à fournir **AUCUNE PHOTO, NI COPIE NE POURRONT ÊTRE RÉALISÉES À LA MAIRIE**

Présence INDISPENSABLE du mineur lors du dépôt du dossier accompagné d'un représentant légal et présence obligatoire du mineur seulement pour les plus de 12 ans au moment du retrait du titre (prise d'empreintes)

Toute demande incomplète sera refusée

☐ **Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr (récapitulatif à imprimer)**

☐ **PASSEPORT** : ORIGINAL + copie

☐ **CNI** : ORIGINAL + copie

☐ **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, de format 3,5 x 4,5 cm, sur fond uni gris ou bleu clair. Vous ne devez pas sourire, vos oreilles doivent être dégagées, votre tête doit être nue (sans foulard, ni barrette, ni lunettes), et elle doit représenter environ 80% de la photo.
Ne pas découper la photo, un espace de 10 mm est requis entre le sommet de la tête et le haut de la photo.

☐ **1 Justificatif de domicile** ORIGINAL datant de moins de 1 an au nom des parents
Facture (électricité, gaz, opérateur téléphonique, eau, Internet) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail ou quittance de loyer édité par une agence immobilière ou attestation d'assurance habitation.

☐ **Carte nationale d'identité** ORIGINALE du parent accompagnateur

☐ **PASSEPORT : 1 timbre fiscal** (à acheter lors de la prédemande ou dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

☐ **moins de 15 ans** : timbre fiscal de 17€



de 15 à 17 ans : timbre fiscal de 42€

CAS PARTICULIERS

☐ **Copie intégrale de l'acte de naissance** datant de moins de 3 mois
À fournir lors d'une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol et ne pouvant joindre de titre sécurisé (périmé de plus de 5 ans).

À demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance à Crest ou dans une des communes ayant une maternité ou ayant eu une maternité)

☐ **En cas de vol** : déclaration ORIGINALE établie auprès de la gendarmerie

En cas de perte : joindre CERFA n° 14011*01 (*disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir et à imprimer*)

☐ **CNI : 1 timbre fiscal de 25€** (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte ou de vol et en cas de non restitution de la carte d'identité lors du retrait de la nouvelle carte en mairie.

☐ **Si garde alternée** : Justificatif de domicile de moins de 1 an et copie de la CNI de l'autre parent

☐ **En cas de divorce ou de séparation de corps** : jugement de divorce ou de séparation ORIGINAL

Dépôt des dossiers : lundi au vendredi de 08h30 à 17h00, uniquement sur rendez-vous au 04 75 76 61 10 ou en ligne sur le site de la ville (services éducation, vos démarches état-civil)

Retrait des dossiers : lundi au vendredi de 8h à 17h30 sans rendez-vous